

/DA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-240 du 5 Septembre 1990

Portant approbation des Budgets
Primitifs Exercice 1990 de la Pré-
fecture de Parakou et des Circons-
criptions Administratives du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU L'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU L'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU La Loi N° 90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attributions des Circonscriptions Administratives durant la Période de Transition ;
- VU La Loi N° 90-011 du 31 Mai 1990 portant Loi de Finances pour la Gestion 1990 ;
- VU L'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966 portant Codification des Impôts Directs et Indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU Le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU Le Décret N° 90-12/PM du 19 Août 1990 chargeant Monsieur Jean Florentin FELIHO, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration Territoriale de l'intérim du Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 19 Août 1990 ;
- SUR Proposition du Ministre des Finances ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 Août 1990 ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Sont approuvés les budgets primitifs Exercice 1990 de la Préfecture de PARAKOU et des Circonscriptions Administratives du BORGOU arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

.../...

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1990

Par le Président de la République,
CHEF DE L'ETAT,

Mathieu KEREKOU

Pour le Premier Ministre absent,
Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité Publique et de l'Adminis-
tration Territoriale, chargé de
l'intérim,

Jean Florentin FELIHO

Pour le Ministre des Fi-
nances absent, le Ministre du
Commerce, de l'Artisanat et du
Tourisme, chargé de l'intérim,

Richard ADJAHO

Le Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité Publique et de
l'Administration Territoriale,

Jean Florentin FELIHO

Ampliations : PR 6 HCR 4 C/PM 4 SGG 4 CPC 2 PPC 1 MF 15 MISPAT/
CC 6 AUTRES MINISTERES 12 SPD1-IGE 3 DPE-DLC 8 DB 4 DCF 4 DSDV 3
DI 4 DTCP 4 PREFECTURES ET CIRCONSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 32
DAT 2 DCC 1 GRANDE CHANCELLERIE 1 UNE-FASJEP 4 ENA 2 JO 1.-

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE KANDI

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT-TROIS MILLIONS HUIT CENT ONZE	
MILLE CENT QUARANTE TROIS FRANCS	23 811 143
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT VINGT	
ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS	1 321 890
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT TROIS MILLIONS HUIT CENT	
ONZE MILLE CENT QUARANTE TROIS FRANCS	23 811 143
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT VINGT	
ET UN MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DIX FRANCS	1 321 890

SOUS-PREFECTURE DE KALALE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX-NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-	
ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT FRANCS	19 891 998
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS DE FRANCS	3 000 000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX NEUF MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT	
ONZE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT FRANCS	19 891 998
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS MILLIONS DE FRANCS	3 000 000

CIRCONSCRIPTION URBAINE DE PARAKOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE ONZE MILLIONS CENT	
CINQUANTE MILLE FRANCS	71 150 000
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS SEPT CENT	
TRENTE-SEPT MILLE FRANCS	5 737 000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : SOIXANTE ONZE MILLIONS CENT	
CINQUANTE MILLE FRANCS	71 150 000
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE	
SEPT MILLE FRANCS	5 737 000

SOUS-PREFECTURE DE SEGBANA

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE	
SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS	12 347 753
<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS	1 500 000
<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE	
SEPT CENT CINQUANTE TROIS FRANCS	12 347 753
<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION CINQ CENT MILLE	
FRANCS	1 500 000

SOUS-PREFECTURE DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS 17 893 892

RECETTES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT QUATRE VINGT
QUATRE MILLE FRANCS 2 184 000

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT QUATRE
VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE FRANCS..... 17 893 892

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : DEUX MILLIONS CENT QUATRE VINGT
QUATRE MILLE FRANCS 2 184 000

SOUS-PREFECTURE DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET
UN MILLE HUIT CENTS FRANCS 19 231 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT
SEIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1 396 744

DEPENSES ORDINAIRES : DIX NEUF MILLIONS DEUX CENT TRENTE ET UN
MILLE HUIT CENT FRANCS 19 231 800

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT QUATRE VINGT
SEIZE MILLE SEPT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 1 396 744

SOUS-PREFECTURE DE BANI KOARA

RECETTES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS HUIT CENT TRENTE
SEPT MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS 27 837 720

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE
ONZE MILLE SEPT CENTS FRANCS..... 1 271 700

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT SEPT MILLIONS HUIT CENT TRENTE
SEPT MILLE SEPT CENT VINGT FRANCS 27 837 720

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE
ONZE MILLE SEPT CENTS FRANCS 1 271 700

SOUS-PREFECTURE DE TCHAOUROU

RECETTES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT CINQ
MILLE SIX CENT QUATRE VINGT FRANCS..... 21 605 680

RECETTES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT
QUATRE VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX
FRANCS 3 484 852

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT ET UN MILLIONS SIX CENT CINQ MILLE
SIX CENT QUATRE VINGT FRANCS 21 605 680

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : TROIS MILLIONS QUATRE CENT QUATRE
VINGT QUATRE MILLE HUIT CENT CINQUANTE DEUX FRANCS 3 484 852

SOUS-PREFECTURE DE PERERE

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE MILLE
CENT DIX SEPT FRANCS 11 940 117

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT MILLE FRANCS 1 100 000

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE MILLE
CENT DIX SEPT FRANCS 11 940 117

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION CENT MILLE FRANCS 1 100 000

SOUS-PREFECTURE DE N'DALI

RECETTES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CINQ CENT DEUX MILLE
SEPT CENT DOUZE FRANCS 14 502 712

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CINQUANTE MILLE FRANCS... 1 350 000

DEPENSES ORDINAIRES : QUATORZE MILLIONS CINQ CENT DEUX MILLE
SEPT CENT DOUZE FRANCS 14 502 712

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE
MILLE FRANCS 1 350 000

SOUS-PREFECTURE DE KARIMAMA

RECETTES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT CINQ MILLE
SIX CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 11 105 691

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT CENT UN MILLE NEUF
CENT DIX FRANCS 801 910

DEPENSES ORDINAIRES : ONZE MILLIONS CENT CINQ MILLE
SIX CENT QUATRE VINGT ONZE FRANCS 11 105 691

DEPENSES EXTRAORDINAIRES / HUIT CENT UN MILLE NEUF CENT
DIX FRANCS 801 910

SOUS-PREFECTURE DE GOGOUNOU

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE
MILLE CENT DIX HUIT FRANCS 13 640 118

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT QUATRE VINGT DIX SEPT
MILLE TROIS CENTS FRANCS 597 300

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS SIX CENT QUARANTE
MILLE CENT DIX HUIT FRANCS 13 640 118

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CINQ CENT QUATRE VINGT DIX
SEPT MILLE TROIS CENTS FRANCS 597 300

SOUS-PREFECTURE DE SINENDE

RECETTES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE FRANCS...13 520 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS 1 200 000

DEPENSES ORDINAIRES : TREIZE MILLIONS CINQ CENT VINGT MILLE
FRANCS 13 520 000

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION DEUX CENT MILLE FRANCS 1 200 000

SOUS-PREFECTURE DE MALANVILLE

RECETTES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT SEPT
MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS FRANCS 28 607 743

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE
DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS 4 162 772

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS SIX CENT SEPT
MILLE SEPT CENT QUARANTE TROIS FRANCS 28 607 741

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS CENT SOIXANTE
DEUX MILLE SEPT CENT SOIXANTE DOUZE FRANCS..... 4 162 772

PREFECTURE DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE DEUX MILLIONS CENT VINGT
QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF FRANCS 62 124 969

RECETTES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT
CINQ MILLE SIX CENT SIX CENT DEUX FRANCS 8 825 602

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE DEUX MILLIONS CENT VINGT
QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE NEUF FRANCS 62 124 969

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : HUIT MILLIONS HUIT CENT VINGT CINQ
MILLE SIX CENT DEUX FRANCS..... 8 825 602